

Borovoï Alexeï L'anarchisme et le droit

Noir et rouge, n° 26, mai-juin 1963, pp. 52-72.

En étudiant la question du Droit et de l'Anarchisme, nous nous sommes aperçus qu'il existe très peu d'études, sur ce sujet dans la presse libertaire.

En dehors de quelques propos dispersés et vagues, nous n'avons trouvé que quatre études (nous demandons à ceux qui en connaissent d'autres de nous les signaler):

-*La loi et l'autorité* de Kropotkine 1892- En français et en russe.

-*La loi, son caractère et son rôle dans la vie sociale*, de A.Kareline -1914- en russe.

-Dans *L'Anarchie* d'Eltzbacher se trouvent des citations des classiques de l'anarchisme sur le Droit -éd. 1905, en allemand- traduit en français et récemment en anglais.

-Dans le livre *Anarchisme* d'A. Borovoï un chapitre entier est consacré au même sujet -éd. 1918 Moscou, en russe, 171 p.

Nous avons choisi ce dernier travail et l'avons traduit presque intégralement. L'auteur est très peu connu en France, bien qu'il soit venu en France avant la guerre de 1914. Une courte biographie d'A. Borovoï est parue récemment dans le journal *AIT* (Mai 1962) et dans *Nash Pat* [Notre Route] (juillet 1962) {Todor Mitev}

Dans la littérature critique sur l'anarchisme, il existe une opinion largement répandue selon laquelle l'anarchisme- qui est la négation catégorique de la société actuelle et du droit actuel- a une position aussi négative sur le droit en général, même dans la société libertaire future.

Cette opinion est absolument fausse.

L'erreur a pour causes:

1) la confusion méthodologique sur le problème des rapports entre le droit et l'État dans les études anarchistes elles-mêmes.

2) des définitions assez variable du droit et de la société d'une part chez les anarchistes, et d'autre part, chez leurs critiques.

3) des déclarations hâtives et vides de sens chez certains militants anarchistes. Quelques uns d'entre eux, pourtant d'une certaine naïveté sociologique, sont arrivés à être sincèrement convaincus que l'anarchie signifie absence de toute sorte de règlement juridique, c'est-à-dire un complet désordre; ils ne font ainsi qu'aider les anti-anarchistes. D'autres s'imaginent que les hommes vont changer d'un coup et complètement par le simple fait de connaître l'idéal anarchiste. Les troisièmes enfin rêvent aux possibilités de la création grâce au progrès technique, de conditions telles qu'on évitera l'influence obligatoirement limitative du droit.

4) la tendance générale de paresse qui est encore plus marquée chez ceux qui se considèrent critiques de l'anarchiste, mais qui ignorent absolument tout de l'anarchisme et qui ne se donne pas la peine de connaître au moins l'essentiel de la pensée libertaire.

5) Et enfin, la critique tendancieuse et consciencieusement fautive, qui a été introduite dès Engels sur tout ce qui touche la sociologie et la philosophie, critique dite du "socialisme scientifique" (par exemple la brochure de Plekhanov: *Socialisme et anarchisme*).

Le problème du droit et de l'État

Le problème qui nous intéresse peut se présenter ainsi; il faut chercher l'existence d'une société où rien -ni dans les institutions ni dans les rapports humains- ne puisse limiter la volonté de personne ; où chacun sera autonome ; où la juridiction qui règle la vie humaine sera une affaire personnelle mais non plus la volonté collective même dans ses meilleures expressions.

L'anarchisme se propose cette tâche, de trouver cet ordre social:

"dans lequel il n'y aura aucun gouvernement , aucun défenseur officiel de morale, ni prison, ni bourreau, ni riche, ni pauvre, où tout le monde sera égal en droits, des frères ayant chacun leur part quotidienne de peine, vivant en accord et en amour non par la force d'une loi d'obligation qui punit sévèrement ceux qui ne lui obéissent pas, mais par la force des rapports mutuels, des intérêts de l'un et de l'autre par la force de l'inévitable loi de la nature. " (Reclus)

Comment l'anarchisme résout-il cette question? La révolte contre le pouvoir, contre le droit de l'État, contre le droit basé sur la loi, tout cela a commencé il y a bien longtemps¹.

Des sociologues impartiaux ont démontré dans leurs recherches que l'État (la société autoritaire avec un pouvoir établi) n'est pas la première formes de sociétés humaines ; que les peuples ont commencé leur vie historique dans des formes « sans autorités établies ». L'État apparaît comme le résultat de phénomènes complexes ; d'une culture matérielle et intellectuelle particulière, d'une différenciation progressive dans la société ; en même temps, comme conquête et comme résultat de cette conscience progressivement développée des avantages et même des bien éthiques d'une solidarité entre les différents éléments de ce tout humain.

Ces mêmes sociologues nous ont montré le développement parallèle de l'institution du pouvoir qui englobe progressivement des fonctions qui appartenaient avant aux organismes de caractère local et autonome. Si certaines de ces fonctions, en-dehors même de leur origine, ont mieux été exécutées par le nouveau pouvoir, de nombreuses autres l'ont été très mal, sans satisfaction, et ensuite avec une constante injustice pour les droits fondamentaux de l'individu du groupe local, de la liberté.

Ce processus d'hypertrophie gouvernementale, et comme contrecoup, le refus d'acceptation de l'idée de pouvoir est bien exprimée, par Durkheim [essai sur le Suicide], par exemple.

[L'État] tendit donc, par la force des choses, à absorber en lui toutes les formes d'activités qui pouvaient présenter un caractère social, et il n'y eut plus en face de lui qu'une poussière inconsistante d'individus. Mais alors, il fut par cela même nécessité à se surcharger de fonctions auxquelles il était impropre et dont il n'a pas pu s'acquitter utilement. Car c'est une remarque souvent faite qu'il est aussi envahissant qu'impuissant. Il fait un effort maladif pour s'étendre à toutes sortes de choses qui lui échappent ou dont il ne se saisit qu'en les violentant. De là ce gaspillage de forces qu'on lui reproche et qui est, en effet, sans rapport avec les résultats obtenus. D'un autre côté, les particuliers ne sont plus soumis à d'autre action collective que la sienne, puisqu'il est la seule collectivité organisée. C'est seulement par son intermédiaire qu'ils sentent la société et la dépendance où ils sont vis-à-vis d'elle. Mais, comme l'État est loin d'eux, il ne peut avoir sur eux qu'une action lointaine et discontinue; c'est pourquoi ce sentiment ne leur est présent ni avec la suite ni avec l'énergie nécessaires. Pendant la plus grande partie de leur existence, il n'y a rien autour d'eux qui les tire hors d'eux-mêmes et leur impose un frein. Dans ces conditions, il est inévitable qu'ils sombrent dans l'égoïsme ou dans le dérèglement [« anarchie » dans la citation en russe²].

C'est sur ce terrain- la tendance de l'État à tout englober, la personne humaine, son besoin social, à paralyser sa volonté et ses actes par des sanctions- que naît la révolte anarchiste.

Mais cette révolte, est-elle une le "droit" en général? Les anarchistes envisagent-ils, une fois le gouvernement démolé, les bases de la société actuelle abolies, de ne les remplacer par rien? de laisser les individus s'organiser comme bon leur semble?

En réalité, il faut le dire, le problème du droit n'est pas traité d'une manière suffisamment claire par les anarchistes. Nombreux sont ceux – nous l'avons déjà dit plus haut- qui croient à un changement miraculeux et absolu de la nature humaine qui n'aura plus besoin, que de son droit « purement humain ». Pour cela, certains croient à la force magique de l'égoïsme, d'autres à la charité, les troisièmes mettent leur espoirs dans la force de l'opinion publique, les quatrièmes dans le progrès

¹ L'auteur fait ici un rappel historique depuis Marc Aurèle.

² La traduction du russe est *Le pouvoir gouvernemental [...] tend à englober en lui-même toutes les formes d'activité qui ont un caractère social en laissant de hors seulement l'ardeur humaine. Mais alors, il est obligé de prendre un nombre considérable de fonctions pour lesquelles il n'est pas apte et qu'il exécute de manière insuffisante. À plusieurs reprises, on a remarqué que sa passion de prendre tout à son compte n'a d'égal que sa pleine impuissance à régler la vie humaine. De là le gaspillage énorme des forces d'énergie -ce dont on l'accuse a sec raison- qui, en réalité ne correspond pas au résultat obtenu. D'autre part, les hommes n'obéissent aucune autre collectivité en dehors de l'État, parce que l'État se proclame le seul organisme collectif. Ils prennent l'habitude d'envisager la société exclusivement à travers l'État, toujours en dépendance de l'État. Et pourtant l'État se situe très loin d'eux, reste toujours une chose abstraite, ne peut leur donner u e influence proche immédiate. C'est pourquoi dans le sentiment social de l'humanité il n'y a ni participation consciente, ni énergie suffisante. Dans une grande-partie de leur vie, autour d'eux, il n'y a rien, il n'y a que le vide. Dans ces conditions, les hommes sont entraînés inévitablement, soit vers l'égoïsme, -soit vers l'anarchie.*

intellectuel et moral des hommes, les cinquièmes enfin croient même à la nature, particulière "de l'homme nouveau" chez qui disparaîtra, pour toujours, avec la disparition de la propriété et de l'État, tout le côté « mauvais ».

Mais en dehors de tous ces miracles, les anarchistes en général, et les anarchistes-communistes en particulier, reconnaissent d'abord un autre facteur: "L'organisation". L'anarchisme construit l'organisation non sur le principe de solidarité et d'entraide.

Le principe même de l'organisation, est accepté par la plupart anarchistes contemporains:

"*L'anarchisme*, écrit De Pape, *est le changement de la politique sociale des organisations gouvernementales par l'organisation de la production.*"

Merlino pense que: "*dans l'organisation est le sens essentiel de l'anarchie* ».

Les ouvriers espagnols déclarent dans un manifeste: "*le devoir le plus important de l'anarchisme est une organisation sociale qui correspond aux -besoins de la société* "

Ainsi y a la nécessité d'une organisation_ économique même si elle a un caractère sur tout local, devra réellement remplacer l'appareil actuellement en place.

La criminalité

On ne peut pas dire pour autant que tous les "criminels" actuels disparaîtront, avec la destruction du gouvernement étatique, avec tout son organisme policier, pénitentiaire, etc., Une grande majorité des anarchistes-communistes pense que, sous l'influence de la disparition de la propriété privée, il devrait se produire un changement assez profond et relativement rapide de la nature humaine. Les anarchistes individualistes surtout Tucker et Mackay n'acceptent pas la formule "tout appartient à tous", et affirment que ce principe est incompatible avec le principe essentiel de l'anarchisme: la liberté de l'individu. L'anarchiste communiste Sébastien Faure, voit la source de "tristesse mondiale" non tellement dans la propriété, mais dans l'organisation du pouvoir.

Que le régime social actuel avec toutes ses institutions d'oppression, de punition, etc., engendre lui-même des criminels, c'est une évidence qu'on n'a même pas besoin, de démontrer.

Mais de là à affirmer que dans la réalité libertaire vont immédiatement disparaître tous les instincts antisociaux, toutes les raisons de la criminalité, c'est un peu rapide. Même si nous sommes d'accord avec ce que certains anarchistes affirment: la criminalité dans une véritable société libre sera l'expression exclusive de « criminels innés », c'est-à-dire de cas où on ne peut pas intervenir; même pour cela, il faut au moins quelques années de pratique- libertaire pour que les êtres humains soient éduqués dans des conditions nouvelles. En tout cas, croire à un changement immédiat de l'homme, au changement de toute sa nature psychologique dès l'écartement du pouvoir, tout cela nous semble un peu exagéré³.

On peut aussi citer l'opinion de l'anarchiste bien connu, Malatesta:

En tout cas [...] le peuple ne permettra pas sans se défendre qu'on touche à sa liberté, à son bien-être, et si c'est nécessaire, il trouvera le moyen de se défendre contre les tendances anti sociales de quelques individus. Mais pour cela, faut-il fabriquer sans arrêt des lois ? Quand le peuple rejette ce qui lui semble néfaste, il trouvera le moyen de le faire d'une meilleure façon que tous les législateurs. (Brochure *L'Anarchie*)

Éléments conventionnelles et spontanés

Étant donné que toute organisation est le résultat s'un accord, elle mène par conséquent, à une modification de la vie de chacun⁴.

Cela est d'ailleurs évident: nier la limitation de la volonté individuelle dans un accord, signifie qu'on considère cet accord comme absurde; supposer que chaque membre d'une organisation peut s'en aller quand il veut, à n'importe quel moment, et pour n'importe quel motif, cela est impensable,

³ L'auteur cite ici Lavrov et son livre *L'élément du pouvoir dans la société future* (NDT, en russe).

⁴ L'auteur ici, cite les travaux de Shtamler [Rudolf, juriste allemand, 1856-1938] surtout *Les bases théoriques de l'Anarchisme* (NDT).

car on peut ainsi détruire facilement toute l'œuvre collective à laquelle l'organisateur doit servir, sans parler du manque d'estime pour les autres membres de cette organisation.

Nous ne connaissons pas une seule société humaine, même avant la formation des premiers États, dans laquelle il n'y eut aucun ordre. La vie commune exige certains règlements. Ces règlements peuvent seulement être différents.

En dehors de certaines règles juridiques, il existe dans les sociétés humaines ce que Shtamler appelle: les règlements conventionnels⁵ ». Ce sont des normes:

Dans les règlements de conduite humaines d'exigence éthique, dans les formes de rapport sociaux, dans le plus étroit sens du mot, une espèce de mode de toutes les habitudes en cours, quelque chose comme le codex des chevaliers du Moyen-âge, ou le codex des corporations artisanales ".

La force réelle de ces forces conventionnelles peut-être plus considérable que les forces des écrits juridiques. La différence fondamentale, interne, entre les règlements conventionnels et les écrits juridiques, réside dans le fait que les premiers ont pour base un accord:

"les hommes se soumettent à partir exclusivement d'un accord, un accord peut-être même pas manifesté, comme sont la plupart des faits dans la vie sociale, mais quand même un certain accord".

Tandis que le droit juridique est créé par la loi, elle-même créée par un corps spécialisé, détaché choisi, qui a pour but avant tout, de sauvegarder l'ordre établi, d'imposer son "droit" sans se soucier vraiment des aspirations et des besoins humains. Le droit réel, l'ensemble des règlements conventionnels, basé sur l'accord des hommes qui les acceptent, c'est à proprement parler le droit anarchiste. Et ce droit est reconnu, comme nous le verrons plus loin par les plus évidents représentants de la pensée libertaire. Car ni l'existence même de l'organisation sociale ni son progrès ne sont possibles sans un certain règlement des rapports sociaux. Il est évident que ce droit ne peut pas assurer à chacun une liberté illimitée.

Après cet aperçu théorique un peu schématique, il nous faudra connaître directement les opinions de chacun des meilleurs représentants de la pensée anarchiste sur le rôle du droit dans la société future.

I Godwin

Comme le souligne Eltzbacher, Godwin refuse le droit "totalement et en bloc". Il part de la constatation que le droit est en même temps une exclusivité et une imposition, et quelque chose de chaotique, pas suffisamment déterminé; qui néglige l'individu, qui a la prétention d'une prophétie, En même temps, Godwin refuse l'État en considérant tout gouvernement, sous toutes ses formes comme l'expression de la tyrannie et de la haine. Godwin parle en même temps des communes comme organisations réglant la vie mutuelle pour le bien de tous; et remarque la nécessité pour les individus d'accepter ces communes. En envisageant l'éventualité d'une "injustice" par un membre particulier de la commune, Godwin parle d'un comité des sages qui décidera de la possibilité de corriger le criminel ou le chasser. Enfin Godwin envisage, pour des cas extraordinaires, des réunions élargies et particulières, soit régionales, soit même internationales par exemple pour discuter sur des conflits entre des communes, pour les nécessités d'une défense commune contre une attaque ennemie. Godwin, comme tout rationaliste, considère que la pratique de ces institutions nouvelles, ira beaucoup plus loin que la pratique des institutions existantes.

Aussi le droit juridique actuel est remplacé par certains règlements dans des formes nouvelles, la forme anarchiste de la structure communale.

II Proudhon

Dans sa théorie, Proudhon est en constante contradiction entre les exigences d'une liberté personnelle absolue et de l'égalité sociale complète des membres de la société...

Il est vrai que Proudhon demande la suppression de toutes les normes juridiques en vigueur dans la société actuelle; mais en même temps, il affirme le caractère universel et l'importance des

⁵ Depuis Shtamler, les travaux de nombreux ethnologues, sociologues, psychologues, ont démontré l'importance des associations et des règlements spontanés « sauvages », non autoritaires.

normes acceptées et appliquées d'après les contrats sociaux et à partir desquels sera construite la nouvelle société.

Il va même plus loin, en envisageant des répressions, des condamnations contre ceux qui ont refusé d'exécuter le contrat.

D'ailleurs, des contradictions semblables existent chez Proudhon en ce qui concerne la centralisation et l'État. On peut appeler les projets de Proudhon pour la société qui remplacera la société bourgeoise des projets "anarchistes", "fédéralistes", etc., mais ces projets portent en eux certains caractères étatiques. Le mot même "anarchie" est utilisé chez Proudhon dans deux sens différents: dans l'un, il signifie l'idéal, la vision d'une société absolument sans pouvoir, dans l'autre, c'est simplement une forme d'organisation politique qui se caractérise par la prépondérance des principes d'autonomie et d'autogestion sur le principe d'une centralisation gouvernementale.

Il faut dire que les compromis et les corrections de Proudhon vont encore plus loin. Si dans ses "confessions", il développe le système complet d'une société basée sur le principe de la centralisation, dans son "principe fédératif" il reconnaît ouvertement que "l'anarchie" dans sa forme pure (manque absolu de pouvoir) est irréalisable et que la solution réaliste des problèmes politiques doit partir du "fédéralisme", compromis réaliste entre l'anarchie et la démocratie.

III Bakounine

Personne n'a écrit de critiques aussi profondes et aussi passionnées contre l'État. L'État, pour Bakounine est partout et toujours un mal:

L'Etat n'est point la société, il n'en est qu'une forme historique aussi brutale qu'abstraite. Il est né historiquement dans tous les pays du mariage de la violence, de la rapine, du pillage, en un mot de la guerre et de la conquête, avec les Dieux créés successivement par la fantaisie théologique des nations.[...] il y a dans la nature même de l'Etat quelque chose qui provoque à la révolte. L'Etat c'est l'autorité, c'est la force, c'est l'ostentation et l'infatuation de la force. Il ne s'insinue pas, il ne cherche pas à convertir: et toutes les fois qu'il s'en mêle, il le fait de très mauvaise grâce; car sa nature, ce n'est point de persuader, mais de s'imposer, de forcer. Quelque peine qu'il se donne pour masquer cette nature comme le violeur légal de la volonté des hommes, comme la négation permanente de leur liberté. Alors même qu'il commande le bien, il le dessert et le gâte, précisément parce qu'il le commande, et que tout commandement provoque et suscite les révoltes légitimes de la liberté. [Bakounine, *Œuvres complètes*, 8, pp. 139-140]⁶

Bakounine dit, à un autre endroit:

L'État [...] est un immense cimetière où viennent se sacrifier, mourir, s'enterrer toutes les manifestations de la vie individuelle et locale, tous les intérêts des parties dont l'ensemble constitue précisément la société. C'est l'autel où la liberté réelle et le bien-être des peuples sont immolés à la grandeur politique; et plus cette immolation est complète, plus l'État est parfait. [...] L'État est une abstraction dévorante de la vie populaire [...]

, ai-je dit; mais pour qu'une abstraction puisse naître, se développer et continuer d'exister dans le monde réel, il faut qu'il y ait un corps collectif réel qui soit intéressé à son existence. Ce ne peut être la grande masse populaire, puisqu'elle en est précisément la victime: ce doit être un corps

⁶ La traduction du russe de Todor Mitev est intéressante. "L'État- ce n'est pas la société humaine, mis seulement la forme historique de cette société, la forme la plus abstraite, la plus brutale. Historiquement, l'État est né dans tous les pays comme le fruit d'une union sinistre entre la violence, le vol, et la dévastation, en un mot, de guerres et de conquêtes militaires, toujours soutenu par les dieux, eux-mêmes nés de la fantaisie théologique et superstitieuse des peuples primitifs. L'État a été depuis sa naissance, et restera jusqu'à son dernier soupir, une justification de la force brutale, la victoire de l'injustice. L'État c'est le pouvoir, c'est la force, c'est la démonstration de la brutalité. Il ne peut pas utiliser la méthode de persuasion et chaque fois qu'il a l'occasion de l'utiliser il le fait contre le bon sens. Quand il ne prend même pas la peine de cacher sa propre nature, il devient ouvertement une violence contre la volonté humaine, une négation de la liberté humaine.

"Même quand il veut faire du bien, l'État corrompt et enlève toute valeur à ce bien car il commande toujours et chaque commandement fait naître une juste révolte pour la liberté." (Bakounine *Dieu et l'État*)

privilegié, le corps sacerdotal de l'État, la classe gouvernante et possédante, qui est dans l'État ce que la classe sacerdotale de la religion, les prêtres, sont dans l'Église.

[*Le Progrès*, le Locle, 1 mai 1869, écrit le 28 avril 1869; http://www.fondation-besnard.org/article.php3?id_article=1435]

Mais l'État, indique toujours Bakounine, est un mal "historiquement nécessaire", comme on peut dire qu'était nécessaire la "bestialité" des premiers humains, l'imagination théologique des hommes. L'État doit disparaître. Il doit être remplacé par une société libre, qui, en partant des principes de satisfaction des nécessités humaines fondamentales, se construira sur les bases d'une autonomie totale; à partir de la petite commune, vers une union grandiose, mondiale qui unira tous les êtres humains. Le chaînon entre ces différentes unités, ne sera plus la violence, elle ne s'imposera pas par une loi de là-haut mais dans des accords libres de tous. La volonté commune, voilà la source de toutes les normes juridique de Bakounine; une fois cet accord libre il aura la force d'une obligation.

IV Kropotkine

Nous avons déjà parlé un peu plus haut, de ses conceptions sur le pouvoir.

Dans *Paroles d'un révolté, La Conquête du pain*, il donne un tableau saisissant et complet de la société future, une fédération de communes, basée sur des accords entre les hommes libres et égaux.

Le droit civil et le droit criminel trouvent chez Kropotkine une critique implacable:

*Si on étudie les millions de lois qui régissent l'humanité, on s'aperçoit aisément qu'elles peuvent être subdivisées en trois grandes catégories : Protection de la propriété, protection du gouvernement, protection des personnes. Et, en analysant ces trois catégories, on en arrive à l'égard de chacune d'elles à cette conclusion logique et nécessaire : Inutilité et nocivité de la Loi [*Paroles d'un révolté*, 1978, p. 180].*

C'est encore tout un arsenal de lois, de décrets, d'ordonnances, d'avis, etc., servant à protéger les diverses formes de gouvernement représentatif, -par délégation ou par usurpation-, sous lesquelles se débattent encore les sociétés humaines. Nous savons fort bien - les anarchistes l'ont assez souvent démontré par la critique incessante des diverses formes de gouvernement -que la mission de tous les gouvernements, monarchiques, constitutionnels et républicains, est de protéger et de maintenir par la force les privilèges des classés possédantes : aristocratie, prêtraille et bourgeoisie [o. c., p.182].

Reste la troisième catégorie de lois, la plus importante puisque c'est à elle que s'attachent le plus de préjugés (les lois concernant la protection des personnes. [o. c., p.183].

Eh bien, malgré tous les préjugés existant à ce sujet, il est bien temps que les anarchistes disent hautement que cette catégorie de lois est aussi inutile et aussi nuisible que les précédentes.

D'abord, quant aux ci-nommés « crimes », aux attentats contre les personnes, il est connu que les deux tiers et souvent même les trois quarts de tous ces « crimes » sont inspirés par le désir de s'emparer des richesses appartenant à quelqu'un. Cette catégorie immense de ci-nommés « crimes et délits » disparaîtra le jour où la propriété privée cessera d'exister. [o. c., pp.183-184].

En outre, il est connu aussi que la peur de la punition n'a jamais arrêté un seul assassin. Celui qui va tuer son voisin par vengeance ou par misère ne raisonne pas trop sur les conséquences. [o. c., p.184].

Kropotkine, ainsi que ses prédécesseurs accepte des normes, dans les rapports entre les hommes, l'obligation de remplir un contrat librement accepté. Dans *La Conquête du Pain*, par exemple, il s'arrête longuement devant les objections et les critiques faites à ce sujet à l'anarchisme-communisme. Il faut dire que dans ses réponses, Kropotkine se montre avant tout, humaniste, croyant plus dans l'amour des hommes que dans la force de la logique. Il a sans aucun doute raison, quand il dit que: "Ceux qui ne voudront pas travailler seront une minorité, une toute petite minorité⁷."

⁷ Cette phrase n'apparaît pas dans l'original français ni dans la traduction russe, il doit s'agir de "[la fainéantise] il faut bien comprendre qu'il s'agit d'une minorité, d'une infime minorité dans la société (Paris, 1975, p. 190). [Note du scannériste]

C'est pourquoi, avant d'envisager de les punir, il faudrait savoir pourquoi précisément i:~'3 ne veulent pas travailler.

Et pourtant, avant de pouvoir étudier les causes et ensuite de pouvoir les éliminer, les récidives d'inaction et en général le refus d'accepter une certaine discipline, de se soumettre à une décision collective; ces manifestations peuvent avoir lieu, même dans la meilleure société, la plus parfaite commune. Faut-il pour cela envisager qu'il ne puisse exister aucune situation sociale qui ne pourra éviter les réfractaires, et les soucis qui en découlent? Dans ce cas il ne restera rien d'autre à la société, n'importe quelle société-que de chasser ses insoumis. Mais cette attitude est une punition terrible, même si nous acceptons que cette personne soit indigne. Et inévitablement naît un doute: l'homme chassé de la commune trouvera-t-il un meilleur endroit pour vivre?

Il faut donc envisager autre chose.

V Tucker et les individualistes

Dans ses constructions philosophiques, Tucker suit les enseignements de Stirner et de Proudhon: du premier, Tucker prend le principe de la souveraineté absolue de l'individu; chez le second il cherche les méthodes par lesquelles il espère changer la société actuelle en une société libre, construite sur les principes des accords individuels.

Comme tout individualiste extrême, Tucker rejette catégoriquement toute organisation imposée. À partir de cela, il critique violemment l'État:

"L'État, c'est le plus grand criminel de notre temps. Ses actes ont pour rôle non de défendre l'essentiel, c'est-à-dire l'individu, mais au contraire de le limiter, l'opprimer, l'attaquer."

Tucker critique avec force, tous les monopoles: le gouvernement, et les classes qui le défendent, la monnaie, les lois. Aux monopoles, il oppose dans la future société, le principe d'une concurrence illimitée.

"la concurrence générale et illimitée signifie la paix absolue et la plus coopération".

De là, la lutte acharnée de tous les anarchistes individualistes contre le socialisme étatique:

Ils lui reprochent d'être la victoire de la foule en opposition à celle de l'individu; chez lui, le pouvoir arrive à son point culminant, les monopoles à leur plus grande puissance. En même temps; les anarchistes-individualistes ne veulent pas accepter la différence essentielle entre le socialisme étatique et l'anarchisme-communisme. Pour eux, ce dernier n'est qu'une phase dans le développement général de la doctrine socialiste:

"L'anarchie signifie la liberté absolue tandis que le communisme refuse la liberté, surtout la liberté de production et d'échange celle qui est la plus importante, sans laquelle toutes les autres libertés n'auront en réalité aucune valeur".

L'anarchisme individualiste, dans la vision de Tucker, est:

"une organisation sociale harmonieuse qui donne à ses membres la plus grande liberté individuelle qui conditionne l'égalité pour tous".

Tucker voit la seule limitation du droit de l'homme et la seule obligation de l'homme uniquement dans le respect des autres.

La violence sur l'individu, le droit de propriété sur l'autre, le droit «basé sur le travail en dehors même de tout monopole- tout cela inadmissible. Le moment le plus original dans la théorie des anarchistes-individualistes, est celui de leur r acceptation de la propriété privée. Le problème qui se pose aux individualistes est le suivant: faut-il accepter dans la société anarchiste que les individus utilisent les moyens de production qui sont aussi une propriété individuelle? Si l'anarchiste-individualiste répond négativement il donnera droit à la société d'entrer dans les sphères individuelles; mais alors la liberté absolue de l'individu; qui est à la base de leur théorie ne sera qu'une fiction. Ils ont donc à choisir la deuxième réponse et ils réintroduisent la propriété privée des moyens de production et de la terre; autrement dit, le droit du produit du travail intégral entre dans l'anarchisme individualiste.

En acceptant l'égoïsme comme unique force motrice de l'homme, Tucker en déduit la loi de la liberté égale pour tous. La limite logique du pouvoir de chaque individu se trouve précisément dans cet égoïsme. La source des normes du droit, lui-même basé sur la volonté de tous, réside dans la nécessité d'accepter et d'honorer la liberté de chacun. Ainsi, l'anarchiste-individualiste, non seulement accepte le droit comme résultat d'un accord commun, mais tend même à le défendre.

Même si nous admettons que l'anarchisme-individualiste satisfait intégralement tous les besoins humains, le fait d'accepter la possibilité pour l'organisation sociale de réagir aux actes individuels, ce fait se trouve en contradiction avec l'idéal individualiste.

Donc, ici, comme dans l'anarchisme- communisme, nous nous heurtons à cette impossibilité tragique, résoudre l'incompatibilité entre l'individu et la société dans le sens d'une liberté absolue de l'individu, ou de la nécessité d'une société harmonieuse. Tout refus ou non exécution de l'accord représente déjà en soi une infraction au droit d'autrui.

Si l'anarchisme accepte ce fait, il se détourne du principe qui est à la base de sa propre théorie: le principe d'égalité des membres, d'une égalité absolue, comme résultat logique de la liberté absolue de tous les individus groupés en union.

Si l'anarchisme refuse d'accepter ce fait, qui est la conséquence inévitable d'un tel ordre de rapports, l'anarchisme doit accepter la nécessité de certaines normes.

Conclusion

De tout cet exposé, il résulte que l'anarchisme n'est pas un rêve imaginaire, mais une réalité qui tend à donner une vie, un sens réaliste et logique à cette révolte de l'esprit humain contre toute violence. Pour cela, il ne doit [pas] parler par fictions comme "cette liberté absolue, illimitée" par rien et par personne, cette négation du devoir, cette irresponsabilité totale, etc. La contradiction éternelle - incompatibilité entre l'individu et la société- semble insoluble car cette contradiction semble basée sur la nature même de l'homme, sur son besoin de personnalité et son besoin d'épanouissement social. Et vouloir par un entêtement fanatique des "solutions" sociologiques, "résoudre le carré dans le cercle", cela signifie qu'on s'affaiblit soi-même, qu'on laisse sans défense tout ce qui dans la conception anarchiste est incontestable, a une valeur.

Disons-le ouvertement, l'anarchisme admet, et doit admettre, le "droit", son "droit libertaire". Ce droit ne ressemblera ni dans son esprit, ni dans sa forme, à la juridiction de la société contemporaine, la société bourgeoise, la société capitaliste il ne ressemblera pas non plus aux "décrets" de la dictature socialiste.

Ce "droit" ne sera pas de l'idée de détacher l'individu de la collectivité; toute norme, toute obligation ne doit plus servir aux abstractions comme "intérêt suprême", "bien commun", etc., ou l'individu doit se sacrifier.

Le droit anarchiste ne doit pas être un torrent des "biens" qui se déversent de il ne pourra être ni une invention ni un isolement. Il sera organiquement provoqué par cette inquiétude de l'esprit qui sentant en soi la force de création, la soif d'actes créateurs, réalisera ses désirs dans la réalité, dans des formes accessibles pour les hommes. La garantie de ce droit sera la responsabilité pour ma liberté et la liberté des autres. Comme tout droit, il doit être défendu.

La forme concrète de cette défense, ne peut pas être indiquée d'avance. Elle correspondra aux besoins réels de la société à ce moment donné.

Alexeï Borovoi.

(Traduit du russe dans *Anarkhizm* [L'anarchisme], édité à Moscou -édition "Culture et révolution" Chapitre VII-, pp. 131- 146)